



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 10 février** **2020**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Le 10 février 2020 à 19 H 30, le Conseil Municipal, convoqué le 03 février 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

Liste « Ensemble pour Peypin » :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie	
Monsieur	GIBELOT Frédéric	
Madame	MAGAGLI Laurence	
Madame	RESCH Cécile	
Monsieur	MAZEREAU Georges	
Madame	MARTINI Solange	Absente
Monsieur	ETIENNE Thierry	
Madame	LAMBERT Béatrice	Absente
Monsieur	EQUINE Jean Pierre	
Madame	TAFFIN Isabelle	
Monsieur	PAVANETTO Laurent	
Madame	AUDISIO Jacqueline	Pouvoir à RESCH Cécile

Monsieur PIRONTI Francis
Madame DE LA ORDEN Pascale Pouvoir à LEONARDIS Jean-Marie
Monsieur ULBRICH Maximilien
Monsieur BIGOT Jean-Marc
Mademoiselle GUIDOTTI Valentine
Monsieur CAUDULLO Gilbert
Madame BERENGER Sandrine Pouvoir à GIBELOT Frédéric
Monsieur LEGALL Dominique
Monsieur BRAKHA Gabriel Pouvoir à MAGAGLI Laurence
Mademoiselle ROUX Elise

Liste « Tous Unis pour Peypin » :

Monsieur SALE Albert
Madame COUTURIER Carine
Mademoiselle GIANASTASIO Laura Pouvoir à HUYGHE Yannick
Monsieur HUYGHE Yannick
Madame LOUIS Alexandra
Monsieur GRAMMATICO André Pouvoir à SALE Albert
Madame BIBOLINI Sonia

Monsieur le Maire propose la candidature de Dominique LE GALL en qualité de secrétaire de séance. La candidature de Yannick HUYGHE est aussi proposée.

Il est procédé au vote :

20 Voix pour Monsieur LE GALL Dominique et 7 Voix pour Monsieur HUYGHE Yannick.

Monsieur LE GALL Dominique est nommé secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2019

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :

21 Voix Pour et 6 Voix Abstention (SALE, GIANASTASIO, HUYGHE, LOUIS, GRAMMATICO, BIBOLINI).

Monsieur le Maire présente ensuite les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 60/2017 en date du 22 mars 2017.

66/2019	20/11/2019	Attribution du marché du lot n°4 – Menuiseries aluminium pour les travaux de construction de commerces sur la commune
67/2019	27/11/2019	Bail Fraces Marion
68/2019	04/12/2019	Bail commercial CARREFOUR
69/2019	11/12/2019	Loyer Bibolini Jean Pierre
70/2019	11/12/2019	Renouvellement du bail Giboureau Christel
71/2019	11/12/2019	Loyer Léonardis Patrick
72/2019	11/12/2019	Renouvellement bail Navarro
73/2019	11/12/2019	Loyer Queyrel Gilles
74/2019	11/12/2019	Loyer Lambert Patrice
75/2019	11/12/2019	Loyer snack 1 2 4
76/2019	11/12/2019	Loyer stand de tir
77/2019	11/12/2019	Maîtrise d'œuvre avenue des Marquis
78/2019	17/12/2019	Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation câbles électriques souterrains (Parcelle AT 151) pour alimenter commerces entrée de ville
79/2019	17/12/2019	Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation câbles électriques souterrains (Parcelle AT 152) pour alimenter commerces entrée de ville
80/2019	20/12/2019	Attribution du marché assurance du lot n°1 – Dommages aux biens
81/2019	20/12/2019	Attribution du marché assurance du lot n°2 – Responsabilités civiles et risques annexes
82/2019	20/12/2019	Attribution du marché assurance du lot n°3 – Flotte automobiles auto-missions et risques annexes
83/2019	20/12/2019	Attribution du marché assurance du lot n°4 – Protection juridique et assurance agents et élus

84/2019	20/12/2019	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COMMERCES SUR LA COMMUNE - AVENANT LOT 12
85/2019	23/12/2019	Tarifcation séjour ski 2020 du 22 au 28 février 2020 à ANCELLE
01/2020	07/01/2020	Convention séjour ski 2020 pour le service des sports entre l'association « ACCRO-SPORT-MONTAGNE » et la commune
02/2020	10/01/2020	Convention entre la Commune et l'association Tennis club Peypin 2020
03/2020	10/01/2020	Convention entre la Commune et le vétérinaire Clinique des Termes 2020
04/2020	16/01/2020	Attribution marché Aménagement d'une aire de jeux
05/2020	16/01/2020	Choix entreprise pour le lot serrurerie – commerces entrée de ville
06/2020	16/01/2020	Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages électriques - BB 85
07/2020	16/01/2020	Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages électriques - BB 168
08/2020	16/01/2020	Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages électriques – AP 11
09/2020	17/01/2020	Tarif exposants Printemps des Arts
10/2020	22/01/2020	Convention entre l'association « A ce conte-là » et la bibliothèque municipale pour l'année 2020
11/2020	23/01/2020	Tarifs marché Noël 2019/2020
12/2020	28/01/2020	Contrat de session spectacle Carnaval 21/03/2020 Cirque Indigo
13/2020	29/01/2020	Convention séance d'animation petite enfance RAM JM ZURLETTI 16 mars et 25 mai
14/2020	30/01/2020	Désignation Maître SAOUDI Hedy dans le cadre d'une affaire pénale
15/2020	31/01/2020	Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site mon enfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site

Monsieur le Maire demande si ces décisions amènent des questions.

Monsieur PIRONTI prend la parole et demande des explications concernant la décision n°14/2020, désignation d'un avocat dans le cadre d'une affaire pénale et souhaite savoir si la Mairie est en cause.

Monsieur le Maire répond qu'une enquête pénale est en cours pour détournement de fonds publics antérieurs à l'année 2016.

Il indique que cette enquête fait suite à une information effectuée auprès de Monsieur le Préfet afin de l'alerter sur les dysfonctionnements fautifs notamment au niveau de la passation des marchés publics.

Un audit des comptes de la commune a été réalisé par le cabinet d'expertise-comptable KPMG. Cet audit met en exergue des anomalies sur la comptabilité de la commune de PEYPIN ainsi que sur les marchés publics antérieurs à l'année 2016.

C'est dans ce contexte, qu'une enquête pénale a été initiée dès le 13 avril 2016 par le Procureur de la république.

A-ce-jour l'enquête est toujours en cours. Il y a d'ailleurs eu des auditions et perquisitions effectuées en Mairie

Monsieur le Maire explique alors qu'il est indispensable et légitime que la commune de Peypin se constitue partie civile afin que ses droits soient préservés et qu'elle puisse obtenir réparation.

Monsieur HUYGHE prend la parole et indique que cela n'est selon lui qu'une enquête préliminaire et que la Commune représentée par son Maire engagerait donc la modique somme de 9 000€ pour défendre ses intérêts et se porter partie civile. Cette somme s'ajouterait à celle pour l'enquête KPMG.

Monsieur le premier adjoint indique que la commune bénéficie d'une protection juridique et que ces 9 000€ ne seront pas imputés et seront donc remboursés à la Commune par cette protection juridique.

Aucune autre question n'est formulée, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

2- REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE-ASSOCIATION PEYPIN EN FETE –MARCHÉ DE NOEL

Après avoir analysé les demandes de subventions liées à un événement particulier, Monsieur le Maire propose de mandater, à l'article **6574**, la subvention exceptionnelle suivante :

- **PEYPIN EN FETE : 680 €**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :
27 Voix Pour.

3- TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la directrice générale des services qui informe le Conseil Municipal des modifications apportées au tableau des effectifs depuis le dernier Conseil Municipal du 17 décembre 2019.

Elle indique donc que les modifications sont les suivantes :

- Le poste d'Ingénieur Territorial a été pourvu au 1^{er} février, ce qui entraîne la vacance du poste d'Attaché Territorial ;
- Un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants a été pourvu au 1^{er} janvier 2020 ; poste en CDD car la personne n'a pas encore obtenu son diplôme.
- Un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} Classe à temps complet a été pourvu au 1^{er} février 2020, ce qui entraîne la vacance d'un poste sur le même grade à temps non complet (30 heures hebdomadaires) ;
- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet (12.5 et 28 heures hebdomadaires) sont créés pour les besoins du Service Entretien des écoles et service restauration.
- Un poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe est créé pour les besoins des services techniques.

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont pourvus temps non complet
Filière administrative				
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	1	0
Attaché	A	1	0	0
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	5	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	0
Adjoint administratif	C	4	4	0
TOTAL		17	15	0
Filière technique				
Ingénieur Territorial	A	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	0	0
Technicien	B	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	5	5	0
Agent de maîtrise	C	3	2	0

Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	3	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	16	15	7
Adjoint technique	C	21	18	5
TOTAL		53	44	12
Filière sanitaire et sociale				
Infirmière en soins généraux Classe Normale	A	1	1	0
Educateur de jeunes enfants de 1ère Classe	A	1	1	0
Educateur jeune enfant	A	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	6	5	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3	3	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	2	2	0
ATSEM principal de 2è classe	C	2	2	2
Agent social principal de 2è classe	C	1	1	0
TOTAL		17	16	2
Filière animation				
Adjoint d'animation Principal de 2è classe	C	5	5	1
Adjoint d'animation	C	9	7	3
TOTAL		14	12	4
Filière culturelle				
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	2	1	0
TOTAL		3	2	0
Filière police municipale				
Brigadier-Chef Principal	C	2	2	0
Gardien de police	C	1	1	0
TOTAL		3	3	0
Filière sportive				
Opérateur des APS	C	1	1	0
TOTAL		1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		108	93	18

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :
27 Voix Pour.

4- EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE–Application de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle que le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre.

Cependant, L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il explique qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire précise que les dépenses d'investissement 2019 retenues s'élèvent à : 4 419 811.41 €

La limite des crédits autorisés s'élève à 1 104 952.85 €, soit le quart des dépenses mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses concernant le jardin d'enfant est inexact et qu'il est en fait de **29 640 €** ce qui donne un total de dépenses de **506 674.32€**.

Conformément aux textes applicables il propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **506 674.32 €**

Les dépenses concernées sont les suivantes :

	Opérations	Objet	Article	Montant TTC
01	Investissement 2018	Souscription ACI 2020	271	5 600.00
58	Voirie	Trottoirs av libération	2152	163 621.20
58	Voirie	Chemin de la source	2152	154 257.60
58	Voirie	Parking d centre aéré	2152	99 783.60
73	Jardin d'enfant	Aire de jeux	2188	29 640.00
121	Développement économique	Locaux commerciaux	21538	4 049.82
121	Développement économique	Locaux commerciaux	2313	36 147.85
129	Local la Grenouille	Aménagement intérieur	2135	13 574.25
			TOTAL	506 674.32

Total = 506 674.32 €

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :

21 Voix Pour et 6 Voix Contre (SALE, GIANASTASIO, HUYGHE, LOUIS, GRAMMATICO, BIBOLINI)

5- RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

Comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets est mis à la disposition du public en mairie.

Monsieur SALE prend la parole et demande s'il n'y a pas erreur sur l'année du rapport. Madame la directrice générale des services lui répond que nous prenons bien acte du rapport de l'année 2018 et que l'an passé nous avons mis à disposition du Conseil le rapport annuel 2017.

Le Conseil Municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Maire,

Jean Marie LEONARDIS

Le secrétaire de Séance,

Dominique LE GALL